

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DE L'UNIVERSITE

Jeudi 20 janvier 2022, 12H15, par WEBEX

Présent-e-s :

Vice-Présidente : Delphine Guillet

Membres :

Adrian Bangerter, Allison Beretta, Valéry Bezençon, Nicolas Chappuis, Maeva Ciarleglio, Hugo Clémence, Paul Cotofrei, Valérie Défago, Jean-Philippe Dunand, Mehdi Farsi, Bruno Kocher, Gilles Lauener, Elisa Lorenzo Garcia, Olivier Hari, Ahmed Muratovic, Nerea Parro Gomez, Loris Petris, Sergio Rasmann, Corinne Rossari, Louis de Saussure, Thierry Schiffmann, Marco Severino, Benoît Valley

Membres du Rectorat
(voix consultatives):

Jean-Marie Grether, Martin Hilpert, Kilian Stoffel

Excusé-e-s :

Membres : Jean-Philippe Dunand, Valérie Défago, Olivier Hari

Membres du Rectorat
Excusé-e-s

(voix consultatives) : Felix Kessler, Nathalie Tissot

Procès-verbal : Fabian Greub

Ordre du jour

1. Accueil et information
2. Approbations :
 - a. De l'ordre du jour
 - b. Du PV de la séance du 25 novembre 2021
3. Discussion autour du préavis de l'AU sur le plan d'intentions 2023-2026
4. Discussion à propos de la future présidence
5. Communications du Rectorat
6. Divers

Procès-verbal

1. Accueil et information

La vice-présidente ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à l'assemblée, en particulier aux nouveaux membres présents MM. De Saussure, Schiffmann et Muratovic. Ces deux derniers, représentant le corps étudiantin se présentent brièvement.

2. Approbations :

a. de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

b. du PV de la séance du 25 novembre 2021

Le PV est approuvé.

3. Discussion autour du préavis de l'AU sur le plan d'intentions 2023-2026

Le recteur dit quelques mots introductifs sur la procédure, la structure et le chapitre financier. Pour la procédure suivie pour l'établissement du PI, la grande nouveauté a été le lancement des réflexions au sein d'un groupe composé des doyens et des chef-fe-s de service, qui a fixé deux objectifs de continuité : avec le plan précédent et avec le bilan du Mandat d'objectifs en cours. Sur cette base, le Rectorat a structuré les réflexions de ce groupe et les siennes en utilisant une présentation avec les 4D : dialogue (notamment les questions de gouvernance), durabilité, digitalisation (ou numérisation) et diversité. Pour la structure, la volonté était d'avoir une vision globale de l'UniNE dans chacun des chapitres et pas, comme la dernière fois, d'avoir un chapitre Enseignement, un chapitre Recherche et un Administration). Pour chacun des 4D, on a l'état de situation, ce qu'on aimerait atteindre (objectifs) et des éléments sur la manière de les atteindre. Le rectorat a eu la volonté de rester à un niveau stratégique général qui permet d'intégrer tout ce qui a été formulé et pourra être présenté aux autorités politiques en gardant une marge de manœuvre sur la manière de réaliser les objectifs. On préfère un mandat qui nous demande de développer la formation en matière de digitalisation plutôt que qqch de trop précis où le politique dirait qu'il faut créer tel ou tel cours. Ce n'est d'ailleurs pas quelque chose de nouveau : le politique reste au niveau stratégique global et l'opérationnel relève de l'Université. Sur la base de ce PI, le Conseil d'Etat va négocier des mandats et le résultat sera soumis au Grand Conseil. Ensuite un contrat de prestation, plus détaillé, sera signé.

Le chapitre sur les finances est assez développé, car il y a des réflexions importantes qui ont été menées sur le soutien de l'Etat, qui a reculé depuis 20 ans, en tout cas en comparaison avec les autres cantons. On s'est basé sur les chiffres de l'OFS afin de pouvoir comparer avec les autres HEU suisses. Il a aussi fallu choisir des indicateurs qui sont pertinents pour la comparaison et qui sont conformes aux pratiques sur le niveau suisse. Par exemple, on nous dit qu'on ne mentionnait que les étudiant-e-s sans parler des coûts de la recherche. Cela ne signifie pas que la recherche est oubliée, mais elle est forcément intégrée dans des comparaisons qui reposent sur le coût par étudiant-e. Car toutes les universités accréditées font de la recherche, c'est une condition de l'accréditation. Donc si on divise notre budget par le nombre d'étudiant-e et qu'on fait de même avec les autres HEU qui remplissent les mêmes prestations que nous, on a une bonne base de comparaison. Le soutien cantonal est en recul par rapport aux autres cantons universitaires. Mais aussi d'une manière qui échappe aux présentations. On ne compare par exemple pas certaines conditions-cadres de ce que l'Etat prélève. Par exemple Neuchâtel a introduit durant cette période le contrat-formation : cela représente un demi-million que l'Etat prélève sur le budget annuel de l'UniNE, c'est comme si en l'absence du contrat-prestation il avait coupé un demi-million, mais cela ne se voit pas autant qu'une coupe. Un élément important sont les loyers des bâtiments : certaines universités ont les bâtiments qui sont mis à disposition gratuitement, d'autres comme à Neuchâtel paient un loyer et reçoivent l'équivalent de l'Etat, d'autres encore doivent louer les bâtiments avec leurs propres moyens. Il est donc difficile de comparer les 50 millions de l'UniNE, dont 7,5 millions de loyer que l'Etat donne d'une main et reprend de l'autre, avec le 1.8 milliard des EPF pour qui les conditions sont différentes.

La présidente partage les commentaires envoyés par les membres de manière anticipée (le délai était le 14 janvier) afin de lancer la discussion.

Remarque 1

Chapitre 2, sur les conditions de travail des doctorant-e-s par rapport aux autres HEU romandes. L'auteure de la remarque souligne que beaucoup de choses se sont passées en 2021. Un projet d'harmonisation dans plusieurs domaines est en cours et elle s'étonne que ce ne soit pas mentionné, alors que cela aura des impacts importants : intégration des écoles doctorales, salaires des assistant-e-s doctorant-e-s, conditions de supervision et limite temporelle pour la rédaction de la thèse en vue de favoriser son dépôt dans les délais. Le recteur répond que cette absence dans le chapitre n'est pas un désintérêt, mais ce chapitre informe sur les mesures qui ont été réalisées. Sur l'harmonisation des règlements, le dossier n'est pas terminé car toutes les facultés n'ont pas encore révisé leur règlement doctoral, il y a encore des désaccords. Pour les écoles doctorales, des décisions ont été prises pour assurer la pérennité de la

coordination suite à la fin des financements fédéraux, mais le dossier n'est pas clos, des discussions pour assurer leur avenir sont encore menées. En ce qui concerne les salaires, là aussi il y a eu des réflexions qui concernent plutôt les postes d'assistant-e-s. dans ce cas, les incitatifs sont plutôt internes au canton car avec la loi de 2017, l'UniNE doit se doter de ses propres grilles salariales. Le travail a été fait pour la grille PATB qui a été calquée sur les grilles salariales de l'Etat). Pour le corps académique, UniNE doit faire son propre modèle et ses propres grilles. On était proche de finaliser en 2020, mais les discussions sur les règlements du doctorat influencent le cahier des charges des doctorant-e-s. On parlera de baisse ou de hausse des salaires selon la manière dont on définit le cahier des charges. Ce n'est pas dans le bilan car c'est un dossier en cours alors qu'on a que des mesures finalisées dans le bilan, même si ce sont des dossiers importants.

Remarque 2

Chapitre 3, demande que le PATB soit partie prenante des 4 axes, notamment par le biais de la formation continue. Le recteur rappelle que les 4 chapitres concernent chacun les quatre corps. Donc si on dit qu'on veut augmenter les compétences en matière de digitalisation, on veut le faire pour les quatre corps, pas forcément de la même manière pour chaque corps. Il y a bien sûr la digitalisation mais aussi d'autres domaines où la formation continue du personnel est un élément-clé. Au sein des RH il y aura désormais une personne qui aura, en principe dès le 1^{er} février, un pourcentage dédié à la formation continue du personnel, une communication suivra. Jusqu'à présent, il y avait des montants réservés pas forcément utilisés, mais là on va donner une meilleure structure pour que cela puisse se faire de façon équitable et cohérente. On ne parle pas que de digitalisation, mais dans la partie dialogue, il y aura aussi des cours de management destinés au personnel académique qui doit encadrer du personnel ou diriger des entités. Si cela ne ressort pas bien du PI, ce n'est pas une volonté d'écarter le maintien et le développement des qualifications du personnel.

La présidente demande quelle pourrait être la forme de cette nouvelle offre de formation continue. Le recteur répond que le principe de base est que les formations soient alignés avec les besoins professionnels. Cela peut se faire à l'interne ou à l'externe. Par exemple le SITEL peut offrir des cours de digitalisation dédiés à certains groupes de personnes, par exemple sur le futur CMS du nouveau site web avec les webmasters, comme cela se fera bientôt. Ou alors on pourrait mandater un formateur externe sur une domaine où on doit former plusieurs personnes, comme on le fait avec le Bureau égalité et les ateliers de rédaction épïcène. Mais d'autres formations pourraient concerner une personne spécifique, ce qui passera via les formations proposées par l'Etat ou des formations dans d'autres universités ou institutions. Il existe un schéma dans un règlement. Les questions qui se posent sont : payer la formation ou offrir les heures de travail, ou alors s'ils gens se forment en-dehors mais dans un domaine qui a un intérêt pour leur poste, il y a la possibilité de payer par exemple les déplacements si la personne. Tout cela n'est pas nouveau, mais il manquait une promotion interne et une gestion cohérente.

Remarque 3

Soutien au PI, qui reprend 4 domaines importants au niveau sociétal, et appel à un soutien fort pour les demandes budgétaires qui sont cruciales. Ce point n'est pas commenté.

Autres remarques faites directement lors de la séance

Un membre, qui n'a pas eu le temps de répondre dans le délai du 14 janvier a 3 commentaires sur le document et 2 questions sur les figures. Sur les éléments du document

- open access et open data : cet aspect est très bien traité dans le PI ; satisfaction car on n'a pas l'infrastructure de soutien lorsqu'on soumet une demande au FNS et cela risque de nous écarter de certains projets
- page 23 : besoin de clarification sur l'objectif « promouvoir les activités qui contribuent à la longévité des compétences acquises dans le cadre du doctorat », est-ce en lien avec les discussion sur la stabilisation du corps intermédiaire ?

- Positionnement par rapport aux autres universités : il y avait le mandat 13 sur le partenariat, alors qu'on parle cette fois-ci plutôt des autres de manière comparative ou concurrentielle

Sur les figures :

- La figure récapitulative à la fin du chapitre des objectifs n'est pas tout à fait convaincante, on y retrouve les éléments, mais pas de façon très structurée, cela n'apporte pas d'information supplémentaire ou de synthèse claire
- Dans la partie finances (qui est saluée pour sa qualité), la figure « pédagogique » qui présente les évolutions en introduction a des courbes de croissance très (trop ?) raides

Le membre en question précise qu'il est d'accord pour soutenir ce PI et les préoccupations du rectorat.

Le recteur revient sur la phrase concernant les compétences acquises durant le doctorat car elle est importante : on veut valoriser la phase du doctorat à long terme, et pas uniquement dans une perspective de carrière académique, car on sait que la majorité des docteur-e-s seront appelé-e-s à faire carrière hors du monde académique, ou dans le monde académique mais des postes non académiques. On arrive trop peu à mettre en valeur les compétences acquises durant le doctorat et qui ne sont pas spécifiques à la spécialisation scientifique des recherches. Cela peut se traduire par des projets comme un campus doctoral pour l'intégration des docteur-e-s dans la vie professionnelle hors université. L'idée est de tenir compte d'une ouverture car on ne veut pas que les gens qui quittent le monde académique partent avec l'idée que c'est cinq années de perdues. Cela fait écho à ces discussions menées autour des conditions de travail du corps intermédiaire, notamment par le biais de la pétition de l'an passé. Il faut avoir la possibilité d'encadrer le corps intermédiaire quel que soit son avenir académique et professionnel.

Sur la position par rapport aux autres universités, le recteur indique que les mandats sont formulés par le Conseil d'Etat dans le cadre d'une négociation, ce n'était pas non plus tel quel dans l'ancien PI. Les collaborations existent et continuent, mais ce qui fonctionne très bien actuellement sont plutôt les collaborations informelles, comme Azur. Ce positionnement ne change pas. Par contre formaliser cela est parfois délicat car des choses peuvent tomber en cours de mandat. Si on a un mandat qui demande d'avoir plus de conventions, cela peut nous inciter à en conserver une pour remplir le mandat alors que la solution la meilleure peut être de l'interrompre et de faire autrement. La tendance générale va sur les collaborations, c'est très poussé par la Confédération, qui pousse parfois dans des directions qui ne vont pas dans le sens de ce que veulent les cantons qui tiennent à leur autonomie. On voit que la collaboration autour de projets fonctionne bien, mais dès qu'on parle de rapprochements au niveau structurel ou de la gouvernance, on entre dans un champ plus difficile.

Un membre de la FS relève l'importance des masters interuniversitaires qui pourraient être mentionnés. Le recteur comprend que la FS réagit car elle en a 2, alors qu'il doit y en avoir 3 ou 4 au total sur l'UniNE. Ce serait trop spécifique par rapport à la façon dont le PI est formulé, même si parfois on donne quelques exemples. Là aussi, si l'Etat nous donne le mandat qui nous oblige à créer un cursus commun, cela amène le risque que cela nous oblige à suivre une voie de collaboration qui n'est peut-être pas la meilleure. Il y a toujours la volonté de collaborer mais de conserver de la marge de manœuvre sur la manière de le faire, mais on pourrait mentionner ces cursus interuniversitaires comme exemples. Ne pas oublier aussi qu'il est toujours difficile d'avoir un mandat qui demande de collaborer avec telle ou telle entité, car pour collaborer il faut aussi que l'autre partenaire, qui n'est pas soumis aux mêmes mandats du même canton, le veuille.

Concernant la figure 4d, un membre peine à comprendre si les chiffres sont significatifs. Le recteur répond qu'en effet elle n'est pas facile à comprendre car la subvention fédérale dépend de nos propres performances mais aussi de celles des autres : si on augmente les effectifs de 2% mais tous les autres de 4%, on va recevoir moins d'argent que ce qu'on a reçu jusqu'à présent, même si on est en croissance. On parle toujours de parts de gâteau : si une autre université a droit à une plus grande part, la nôtre se réduit. Autre élément significatif : 2017 est l'année où la nouvelle loi fédérale LEHE, entrée en vigueur en 2015, a pleinement déployé ses effets. Or elle était très défavorable à l'UniNE. Donc le changement de loi fédérale

a aussi un effet à la baisse des subventions, la perte de parts de gâteau, cela ne dépend pas que de notre performance relativement aux autres.

Un membre demande si le CU s'est déjà exprimé et si l'AU est ou sera informée de l'avis du CU. Le recteur répond que le CU ne se prononce pas de la même manière que l'AU. Il siègera le 2 février, il a reçu le même document et sera informé de l'avis de l'AU, par exemple le document partagé en début de séance ou un autre document que l'AU souhaiterait rédiger. Le CU prend position sur le PI non pas à la manière d'un organe universitaire consulté par le rectorat, mais d'un organe qui conseille l'Etat sur le document finalisé par le rectorat. Il se et se prononce à l'attention du Conseil d'Etat. Il faudrait voir si et comment il souhaite informer l'AU. Pas sûr que le CU souhaite rendre cela public (ou qu'il le puisse car son avis est un document qui doit être traité dans une séance du Conseil d'Etat), mais on peut poser la question.

Un membre signale la page 23 et un élément décisif sur lequel on pourrait insister : assurer la longévité des prestations et infrastructures de recherche. On pourrait insister sur l'importance en matière de durabilité, car souvent des bases de données ou d'autres prestations sont créées dans le cadre d'un projet FNS et on manque de moyens pour en assurer la pérennité une fois que le projet FNS, qui finançait une personne pour développer un site ou une autre prestation, se termine. Sinon ce membre marque son soutien complet au PI, qui revient judicieusement sur ce qui a été fait par rapport au PI précédent, ce qui est une bonne idée. Le recteur prend note de la remarque, c'est très proche des questions open access, open data et open science : ces problèmes vont venir de manière générale car les projets ne vont plus être acceptés pour un financement si la pérennité n'est pas assurée. Dans ce cas-là, on pensait plutôt aux infrastructures non virtuelles. Mais il ne faut pas non plus imaginer qu'on va pérenniser des bases de données en les internalisant : l'avenir est plutôt à la collaboration sur des bases des données communes au niveau national, voire international car dans certains cas même la Suisse est trop petite. Mais la préoccupation de pérennité est complètement partagée.

La présidente propose de compléter le document avec les éléments ajoutés aujourd'hui et l'envoyer au rectorat pour info au CU. Elle relève que les commentaires sont très positifs et propose de rendre un préavis favorable. Elle demande si un membre y est opposé. Personne ne s'annonce

Décision : l'AU préavise positivement le plan d'intentions.

4. Discussion à propos de la future présidence

M. Ollier a donné sa démission et n'est plus en fonction. Le Bureau n'est pas au complet, avec une forte représentation du PATB. M. Hari, absent, propose un groupe de travail dont il serait intéressé à faire partie. M. Muratovic est également intéressé à intégrer ce groupe.

Un membre demande quelles seraient les éventuelles pistes élaborées par ce groupe : est-ce que le rôle de ce groupe sera de trouver des candidatures, car si on fait du travail de critères mais qu'il n'y a pas de candidature à la fin, cela n'est pas très utile. La présidente répond que c'est une suggestion de la part de M. Hari mais il n'a pas encore proposé de critères. Un contact sera pris avec lui pour clarifier. Un membre du Bureau précise que son idée est d'éviter d'avoir une élection ouverte comme la dernière fois, mais qu'on puisse proposer des gens qui ont anticipé le fait de prendre la présidence. La présidente encourage les membres à se présenter à la présidence et/ou au Bureau.

5. Communications du rectorat

Le recteur revient sur les changements pour la session d'examens et remercie l'ensemble des corps pour la capacité de réaction. Il semble que la session a bien débuté et que cela fonctionne. Il ne faut pas sous-estimer l'effort important qui a été fourni. L'autre élément est que la Confédération a renoncé à l'idée de cours à distance pour le semestre de printemps. Par contre les certificats sont prolongés jusque vers fin mars au moins. La logistique n'est pas négligeable pour les tests gratuits et contrôles, etc. Elle sera maintenue pour le semestre de printemps. Mais c'est difficile de tout maîtriser : les délais des tests ont augmenté mais cela dépend des capacités des laboratoires. Aujourd'hui on nous dit 72 heures, donc rien ne sert de multiplier les tests à l'UniNE si les analyses ne suivent pas derrière. L'UniNE essaie aussi de tout

faire pour arranger la situation pour le personnel. Le travail à domicile obligatoire est prolongé pour jusqu'à fin février et on essaie de gérer cela avec les plans de présence. Il y a aussi des signaux inquiétants qui sont que le canton souffre économiquement de la situation et le soutien financier cette année déjà ne sera sûrement pas aussi fort que l'année passée. Ne pas oublier que si on souffre, nos partenaires souffrent aussi. Mais la communication est bonne avec la nouvelle cheffe du DFDS, les relations sont suivies, cela c'est très positif. Avec les autres universités, notre décision de passer à distance ne nous a pas fait que des amis parmi nos partenaires. On nous reproche de faire des examens à distance et de vouloir des cours en présentiel, mettant en doute notre cohérence. Le refus du distanciel dans les enseignements était très ferme par swissuniversities et tous les cantons. On espère que les épidémiologistes voient juste et qu'on est au pic de la vague. Si cela continue comme cela, la préparation du semestre de printemps s'annonce plutôt bien par rapport aux semestres précédents où c'était souvent très compliqué

Un membre étudiant remercie l'Université pour sa décision de passer à des examens à distance et demande si cette décision a eu un impact important en termes de retraits, notamment les étudiant-e-s de première année. Le recteur relève qu'il y a eu assez peu de réactions qui sont venues au rectorat. Les quelques réactions négatives concernaient le renvoi des deux premiers jours de sessions en FSE, ce qui a créé des mécontentements compréhensibles. Quelques personnes ont aussi dit qu'elles n'étaient pas à l'aise avec une session à distance et entendaient se retirer, mais les annonces de retrait se font auprès des facultés.

Le doyen FS n'a pas encore de données sur les retraits. Le décanat a donné une séance d'info qui a montré pas mal de satisfaction. Certains groupes trouvent difficile de se passer du présentiel, par exemple en mathématiques où il faut faire des graphiques. L'annonce de la FEN qui a dit qu'elle soutiendrait la décision de l'UniNE quelle qu'elle soit a été appréciée. Mais des étudiant-e-s imaginent qu'il suffit de décréter une session à distance pour que tout se fasse dans l'heure. Les enseignant-e-s ont appris la décision en même temps et il faut comprendre qu'ils ne peuvent pas informer sur tous les détails en un jour ou deux : si la FEN peut expliquer cela et aider à comprendre qu'on fait au mieux, ce sera apprécié.

Le doyen FSE rejoint ce qui a été dit. Peu de retours négatifs malgré les difficultés qui ont frappé particulièrement la FSE qui devait commencer le jeudi et a dû repousser le début de la session au lundi et déplacer une dizaine d'examens

Le membre étudiant en FS a eu des échos surtout de la part des étudiant-e-s en mathématiques, car cela change fortement la manière de faire les examens. Il semble que les étudiant-e-s médecine ont eu une dérogation alors qu'ils sont plus nombreux qu'en mathématiques, mais la plupart ont compris.

Le doyen FS confirme que la médecine a une dérogation, ce qui a été le cas pour les autres sessions. C'est une question règlementaire qui dépasse les compétences de l'UniNE vu que les examens sont gérés au niveau national et dans le cadre d'une collaboration avec UNIGE et UNIL. Ces étudiant-e-s n'ont pas demandé de dérogation, c'est une situation qui dépasse le cadre règlementaire UniNE, laquelle ne pouvait pas faire autre chose que du présentiel pour la médecine.

La présidente dit qu'il y a eu à peu près 50 retraits en FLSH, ce qui est quand même assez significatif.

6. Divers

Le vice-recteur finances et accréditation relève que la gestion de la crise et les questions financières nous intéressent à court terme, mais dans les dossiers de long terme, trois plans stratégiques sont en préparation sur l'impact environnemental de l'UniNE : un plan Mobilité et transports, un pan Climat et un plan Bâtiments. Ils seront transmis à l'AU pour une prochaine séance

La séance est levée à 13h50